



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de  
Montréal-Est tenue le 20 avril 2016 à 19 h en la salle du conseil de  
l'hôtel de ville situé au 11370, rue Notre-Dame Est**

---

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

**Sont présents :**

Monsieur Robert Coutu, maire  
Madame Françoise Lachapelle – district 1  
Monsieur John Judd, conseiller – district 4  
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5

**Sont absentes :**

Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3  
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

**Est vacant :**

District 2

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTICE DE MONSIEUR ROBERT COUTU,  
MAIRE

**Sont également présents :**

Madame Josée Guy, directrice générale  
Me Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 19 h.

---

*À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.*

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR**

---

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR** 1

---

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 AVRIL 2016**  
**201604-098** 1.1

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,  
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 20 avril 2016 tel que ci-après reproduit :

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR**

**1 ORDRE DU JOUR**

1.1 Ordre du jour de la séance ordinaire du 20 avril 2016

**2 PROCÈS-VERBAUX**

2.1 Procès-verbal de la séance du 16 mars 2016

**3 DÉPÔTS DE DOCUMENTS**

3.1 Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du Règlement sur les finances (29-2013) au 14 avril 2016

- 3.2 Dépôt du certificat de la tenue du registre pour le règlement 55-2016 – Règlement décrétant les travaux de réaménagement de l'intersection Marien-Métropolitain et construction d'un élargissement de la chaussée et pourvoyant au financement de ces travaux par un emprunt d'un montant suffisant
- 3.3 Dépôt du certificat de la tenue du registre pour le règlement 56-2016 – Règlement décrétant les travaux de reconstruction de la rue Sainte-Catherine entre les avenues Marien et Durocher et pourvoyant au financement de ces travaux par un emprunt d'un montant suffisant
- 3.4 Dépôt du rapport financier 2015 et du rapport de l'auditeur indépendant

#### **4 RAPPORTS DES SERVICES**

- 4.1 Renouvellement de mandat pour certains membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) et entérinement de l'élection pour les postes de président et vice-président
- 4.2 Appui au projet « Intervention de milieu » de l'organisme Action Secours Vie d'Espoir et dépôt d'une demande de soutien financier au Programme de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale
- 4.3 Demande de dérogations mineures pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 250 912 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal – Coefficient d'occupation au sol de 15 % et matériaux de revêtement d'un mur extérieur
- 4.4 Demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 11229, rue Notre-Dame connu et désigné comme étant le lot 1 251 475 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal – diminution de la marge avant
- 4.5 Demande de dérogations mineures pour l'immeuble situé au 10150, boul. Henri-Bourassa connu et désigné comme étant le lot 1 250 900 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal – Enseigne en cour avant et superficie autorisée pour les enseignes
- 4.6 Autorisation de travaux de mise aux normes des feux piétons sur la rue Notre-Dame dans le cadre du projet de voie réservée de la Société de Transport de Montréal (STM) – 31 782,54 \$ taxes incluses
- 4.7 Démantèlement, transport, préparation du site et réinstallation du clocher et des cloches au parc Henri-Leroux et autorisation d'une dépense s'y rattachant pour un montant estimé à 60 000 \$ plus taxes
- 4.8 Refinancement de la dette à long terme de la Ville échéant le 18 mai 2016
- 4.9 Émission d'obligations par appel d'offres public – concordance
- 4.10 Émission d'obligations par appel d'offres public – courte échéance

#### **5 RÈGLEMENTS**

#### **6 CONTRATS**

- 6.1 Octroi du contrat pour le marquage sur la chaussée à l'entreprise Marquage et Traçage du Québec inc. – Projet TP-ST 2016-09A – 25 364,35 \$ taxes incluses
- 6.2 Octroi du contrat pour la fourniture d'une (1) camionnette quatre portes, ¾ de tonne, neuve 2016 à Montréal Dodge Chrysler Lasalle – Projet TP-ST 2016-02AM – 34 484,45 \$ taxes incluses
- 6.3 Octroi du contrat pour la fourniture d'une (1) rétrocaveuse neuve 2016 à l'entreprise Nortrax Québec inc. – Projet TP-ST 2016-03A – 250 494,17 \$ taxes incluses
- 6.4 Approbation d'une convention type avec la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada dans le cadre du projet TP-ST 2014-06 – Réaménagement de l'intersection Marien et Métropolitain
- 6.5 Octroi du contrat pour la reconstruction de la rue Sainte-Catherine entre les avenues Marien et Durocher – Projet TP-ST 2015-11C
- 6.6 Approbation de l'entente entre la Ville de Montréal et la Ville de Montréal-Est relativement à l'approvisionnement en carburant divers pour la période du 26 décembre 2015 au 3 janvier 2019 avec deux (2) options de prolongation d'un (1) an
- 6.7 Approbation de l'entente avec l'entreprise Charex inc. prévoyant le paiement d'une somme déjà disponible dans le cadre du projet TP-ST 2014-09 pour la reconstruction des murs de soutènement du parc de l'Hôtel-de-Ville – 44 265,38 \$ incluant les taxes
- 6.8 Approbation du protocole d'entente 2016-2017 entre la Ville de Montréal-Est et l'Association de hockey mineur de Montréal-Est (AHMME)
- 6.9 Approbation de l'acte de vente de l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 251 922 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, avec bâtisse dessus érigée et portant l'adresse civique 1, place de l'Église pour le prix de 500 000 \$

#### **7 PERSONNEL**

- 7.1 Entériner la permanence de monsieur Martin Larouche à titre de jardinier, groupe 10, à la Direction des travaux publics et des services techniques, et ce, depuis le 4 avril 2016

- 7.2 Entériner l'embauche de monsieur Mario Sawyer à titre de préposé à l'entretien général, groupe 14, à la Direction des travaux publics et des services techniques

## **8 AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS**

- 8.1 Don de 1 000 \$ au Tournoi de golf des citoyens et citoyennes de Montréal-Est
- 8.2 Autoriser les employés de la Ville de Montréal-Est à représenter la Ville au tournoi de l'Association des travaux publics d'Amérique et payer un montant de 459,90 \$ pour défrayer le coût d'inscription
- 8.3 Don de 400 \$ à l'AFEAS de Montréal-Est pour la tenue de leur assemblée générale annuelle régionale 2016
- 8.4 Don de 200 \$ à l'école secondaire Pointe-aux-Trembles pour la tenue du Gala des génies
- 8.5 Don de documents périmés, démodés ou usés par la bibliothèque Micheline-Gagnon

## **9 DIVERS**

## **10 AFFAIRE NOUVELLE**

### **PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS**

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

## **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX 2**

---

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 MARS 2016**

#### **201604-099 2.1**

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,  
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance du 16 mars 2016.

## **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **DÉPÔT DE DOCUMENTS 3**

---

### **RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT 29-2013 - RÈGLEMENT SUR LES FINANCES**

#### **201604-100 3.1**

La trésorière dépose le Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 29-2013 - *Règlement sur les finances* au 14 avril 2016.

---

### **DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA TENUE DU REGISTRE POUR LE RÈGLEMENT 55-2016 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION MARIEN-MÉTROPOLITAIN ET CONSTRUCTION D'UN ÉLARGISSEMENT DE LA CHAUSSÉE ET POURVOYANT AU FINANCEMENT DE CES TRAVAUX PAR UN EMPRUNT D'UN MONTANT SUFFISANT**

#### **201604-101 3.2**

Le greffier dépose, séance tenante, le certificat de procédure d'enregistrement pour le règlement 55-2016 - *Règlement décrétant les travaux de réaménagement de l'intersection Marien-Métropolitain et construction d'un élargissement de la chaussée et pourvoyant au financement de ces travaux par un emprunt d'un montant suffisant.*

---

### **DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA TENUE DU REGISTRE POUR LE RÈGLEMENT 56-2016 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE LA RUE SAINTE-CATHERINE ENTRE LES AVENUES MARIEN ET DUROCHER ET POURVOYANT AU FINANCEMENT DE CES TRAVAUX PAR UN EMPRUNT D'UN MONTANT SUFFISANT**

#### **201604-102 3.3**

Le greffier dépose, séance tenante, le certificat de la tenue du registre pour le règlement 56-2016 - *Règlement décrétant les travaux de reconstruction de la rue Sainte-Catherine entre les avenues Marien et Durocher et pourvoyant au financement de ces travaux par un emprunt d'un montant suffisant.*

## **DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2015 ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

**201604-103** 3.4

La trésorière dépose, conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le rapport financier de la Ville de Montréal-Est pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2015, incluant le rapport de l'auditeur externe daté du 20 avril 2016.

---

## **RAPPORT DES SERVICES** 4

---

### **RENOUVELLEMENT DE MANDAT POUR CERTAINS MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) ET ENTÉRINEMENT DE L'ÉLECTION POUR LES POSTES DE PRÉSIDENT ET VICE-PRÉSIDENT**

**201604-104** 4.1

Considérant l'article 9 du règlement 14-2011 - *Règlement sur le Comité consultatif d'urbanisme*;

Considérant que les mandats des membres du CCU pour les postes 2, 4 et 6, soit respectivement monsieur Yves Bouchard, madame Carole Cadieux et monsieur Yve Sigouin arrivent à terme le 30 avril prochain;

Considérant que messieurs Bouchard et Sigouin ainsi que madame Cadieux ont signifié leur volonté de continuer leur participation au CCU;

Considérant que l'article 4 du règlement 14-2011 - *Règlement sur le Comité consultatif d'urbanisme* prévoit la nomination d'un président et d'un vice-président.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De renouveler le mandat de monsieur Yves Bouchard (poste 2), de madame Carole Cadieux (poste 4) et de monsieur Yve Sigouin (poste 6), et ce, à compter du 1er mai 2016;

D'entériner la nomination de monsieur le conseiller John Judd à titre de président du Comité consultatif d'urbanisme et de monsieur Daniel Hamel à titre de vice-président de ce comité tel que prévu par l'article 4 du règlement 14 2011 - *Règlement sur le Comité consultatif d'urbanisme*.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### **APPUI AU PROJET « INTERVENTION DE MILIEU » DE L'ORGANISME ACTION SECOURS VIE D'ESPOIR ET DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER AU PROGRAMME DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE**

**201604-105** 4.2

Considérant qu'Action Secours Vie d'Espoir est un organisme à but non lucratif de Montréal-Est qui apporte un soutien alimentaire aux familles défavorisées de l'est de Montréal qui sont aux prises avec la pauvreté, visant particulièrement le bien-être des enfants;

Considérant que le projet cible un secteur de la Ville dont la défavorisation est très marquée;

Considérant que les besoins financiers de cet organisme, pour la réalisation du projet, s'élèvent à 45 106 \$ laquelle somme sera financée entièrement par le Programme de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;

Considérant que le projet rejoint les objectifs du Programme de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et qu'il serait bénéfique pour plusieurs citoyens de notre municipalité.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'appuyer le projet « Intervention de milieu » de l'organisme Action Secours Vie d'Espoir et d'autoriser ce dernier à déposer une demande de soutien financier au Programme de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale au nom de la Ville de Montréal-Est afin d'obtenir de l'aide pour la réalisation de son projet.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### **DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES POUR L'IMMEUBLE CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE LOT 1 250 912 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL – COEFFICIENT D'OCCUPATION AU SOL DE 15 % ET MATÉRIAUX DE REVÊTEMENT D'UN MUR EXTÉRIEUR**

**201604-106** 4.3

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme relative à la demande de dérogations mineures pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 250 912 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,  
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'accorder les dérogations mineures suivantes pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 250 912 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;

- D'autoriser un coefficient d'occupation de 15 % au lieu de 20 % prévu au règlement;
- De ne pas obliger, pour l'un des murs latéraux du bâtiment principal à être construit, un revêtement composé d'un minimum de 30 % de maçonnerie.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

#### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR L'IMMEUBLE SITUÉ AU 11229, RUE NOTRE-DAME CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE LOT 1 251 475 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL – DIMINUTION DE LA MARGE AVANT**

**201604-107**

4.4

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme relative à la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 11229, rue Notre-Dame connu et désigné comme étant le lot 1 251 475 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,  
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'accorder pour l'immeuble situé au 11229, rue Notre-Dame une dérogation mineure à l'effet de permettre une marge avant, pour le bâtiment principal, de 2,74 mètres (9') au lieu des 3 mètres (10') prévus par le règlement.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

#### **DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES POUR L'IMMEUBLE SITUÉ AU 10150, BOUL. HENRI-BOURASSA CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE LOT 1 250 900 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL – ENSEIGNE EN COUR AVANT ET SUPERFICIE AUTORISÉE POUR LES ENSEIGNES**

**201604-108**

4.5

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme relative aux demandes de dérogations mineures pour l'immeuble sis au 10150, boulevard Henri-Bourassa connu et désigné comme étant le lot 1 250 900 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,  
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'accorder les dérogations mineures suivantes pour l'immeuble situé au 10150, boulevard Henri-Bourassa :

- De permettre l'installation d'une enseigne sur un socle existant implanté dans la cour avant à 1,83 m de la limite avant de la propriété au lieu des 4,5 m exigés à l'article 8.2.3 du règlement 713 – *Règlement de zonage*;
- De permettre d'augmenter de 15 % à 20 % de la superficie totale de la façade avant du bâtiment principal, la superficie totale des enseignes localisées sur le terrain ou sur le mur extérieur du bâtiment principal.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

#### **AUTORISATION DE TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DES FEUX PIÉTONS SUR LA RUE NOTRE-DAME DANS LE CADRE DU PROJET DE VOIE RÉSERVÉE DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL (STM) - 31 782,54 \$ TAXES INCLUSES**

**201604-109**

4.6

Considérant que la STM a engagé des travaux d'implantation d'une voie réservée et que ceux-ci impliquent des interventions et ajouts de composantes sur nos feux de circulation présents sur la rue Notre-Dame;

Considérant qu'une opportunité de mise aux normes des feux piétons a été constatée par la STM dans le cadre des analyses faites pour la planification du projet de voie réservée;

Considérant que les travaux de mise aux normes des feux piétons ne sont pas admissibles aux subventions dans la cadre du projet de voie réservée de la STM et que ceux-ci sont évalués à un montant maximum de 31 782,54 \$ taxes incluses;

Considérant que ce montant comprend :

- Les services professionnels;
- Les contingences;
- L'acquisition de l'équipement et la pose de celui-ci;

Considérant qu'il serait avantageux financièrement de procéder à cette mise aux normes par la STM par le projet de voie réservée;

Considérant que l'enveloppe budgétaire de 15 000 \$ taxes incluses présente au budget est insuffisante et qu'une enveloppe supplémentaire de 16 782,54 \$ est nécessaire.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,  
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'autoriser la STM à procéder à la conception, la surveillance, l'acquisition et l'installation des composantes nécessaires à la mise aux normes des feux piétons présents sur la rue Notre-Dame pour un montant maximal de 31 782,54 \$ taxes incluses.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-355-02-721 (15 000 \$ au budget 2016);

D'autoriser un transfert du surplus accumulé non autrement affecté de 16 782,54 \$ à ce poste budgétaire afin de pourvoir au paiement de cette dépense.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### **DÉMANTÈLEMENT, TRANSPORT, PRÉPARATION DU SITE ET RÉINSTALLATION DU CLOCHER ET DES CLOCHES AU PARC HENRI-LEROUX ET AUTORISATION D'UNE DÉPENSE S'Y RATTACHANT POUR UN MONTANT ESTIMÉ À 60 000 \$ PLUS TAXES**

**201604-110**

4.7

Considérant que le clocher est un monument emblématique de Montréal-Est et que la Ville étudie depuis novembre 2015 la possibilité de le déménager;

Considérant qu'une évaluation budgétaire pour le démantèlement, le transport, la préparation du site et la réinstallation du clocher et des cloches représente un investissement global estimé d'environ 60 000 \$ plus taxes;

Considérant que la proposition reçue du Groupe MAGMA pour la requalification de l'immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 1 251 922 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, avec bâtisse dessus érigée portant l'adresse civique 1, place de l'Église a été retenue par le Conseil (résolution 201510-235) en vue d'un développement immobilier;

Considérant l'approbation de la promesse d'achat pour cet immeuble (résolution 201601-016);

Considérant que cette promesse d'achat inclut tous les droits accessoires, les titres et les intérêts dans tous les équipements et systèmes mécaniques, de plomberie, électrique, chauffage et climatisation situés et faisant partie de l'immeuble visé, ainsi que tous les autres droits accessoires, immeubles et structures y étant reliés et qui en font partie, y compris l'entretien et l'équipement de service appartenant à cet immeuble à l'exception de l'orgue et des cloches;

Considérant qu'il est dans l'intérêt des montréalais de conserver le clocher et de le déménager au parc Henri-Leroux;

Considérant que le promoteur, le groupe MAGMA, autorise la Ville à conserver le clocher sur l'acte de vente à intervenir;

Considérant que la paroisse Saint-Esprit et l'entreprise Léo Goudreau & fils ont manifesté l'intérêt pour acquérir les cloches, que l'entreprise Léo Goudreau & fils a offert un montant de 9 600 \$ incluant les taxes pour acquérir les cloches et que la paroisse Saint-Esprit n'a pas officiellement transmis d'offre d'achat.

Il est proposé par monsieur le maire Robert Coutu,  
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'autoriser le démantèlement, le transport, la préparation du site et la réinstallation du clocher et des cloches au parc Henri-Leroux ainsi que la dépense s'y rattachant pour un montant estimé à 60 000 \$ plus taxes;

De transférer du surplus non autrement affecté la somme requise estimée à 60 000 \$ plus taxes afin de pourvoir au paiement de cette dépense;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-810-70-522;

De refuser l'offre d'achat de l'entreprise Léo Goudreau & fils pour l'acquisition des cloches.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**REFINANCEMENT DE LA DETTE À LONG TERME DE LA VILLE ÉCHÉANT LE 18 MAI 2016****201604-111**

4.8

Considérant que la Ville de Montréal-Est doit procéder au refinancement de sa dette à long terme échéant le 18 mai 2016;

Considérant que le montant de son refinancement est évalué à 7 723 000 \$;

Considérant que la Ville a déjà des sommes accumulées afin de réduire ce montant;

Considérant que la Ville a déjà, à son budget, prévu d'acquitter les frais de financement relié au refinancement de cette dette

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,  
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De procéder au refinancement de la dette de la Ville échéant le 18 mai 2016 pour un montant de 6 522 000 \$;

D'autoriser un déboursé de 1 201 000 \$ au paiement du solde du montant de cette dette et d'affecter à cette fin les sommes de 1 180 521 \$ à partir du poste budgétaire dédié à cette fin (55-946-20-000) et de 20 479 \$ à partir du poste budgétaire du surplus accumulé non affecté (55-991-00-000);

D'affecter les frais de financement évalués à environ 130 440 \$ au poste budgétaire numéro 02-990-00-898, la dépense s'amortissant sur une période de 5 ans.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ****ÉMISSION D'OBLIGATIONS PAR APPEL D'OFFRES PUBLIC – CONCORDANCE****201604-112**

4.9

Considérant que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Montréal-Est souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 6 522 000 \$ :

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de \$
801	428 800 \$
CM-200603043	260 100 \$
CM-200603043	483 415 \$
CM-200603043	244 100 \$
CM-200603043	435 300 \$
CM-200603043	226 300 \$
CM-200603043	2 745 885 \$
CM-200603043	1 698 100 \$

Considérant que, aux fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,  
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 6 522 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 18 mai 2016;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destinée aux entreprises »;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

Caisse populaire Desjardins de Pointe-aux-Trembles  
13120, rue Sherbrooke Est  
Montréal (Québec) H1A 3W2

QUE les intérêts soient payables semi annuellement, le 18 mai et le 18 novembre de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations soient signées par le maire et la trésorière; la Ville de Montréal-Est, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### **ÉMISSION D'OBLIGATIONS PAR APPEL D'OFFRES PUBLIC – COURTE ÉCHÉANCE**

**201604-113**

4.10

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,  
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 6 522 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros 801 et ceux compris dans la résolution CM 200603043 pour lesquels un refinancement est nécessaire, la Ville de Montréal-Est émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 18 mai 2016); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt compris dans la résolution CM 200603043 pour lesquels un refinancement est nécessaire, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### **RÈGLEMENTS**

5

---

### **CONTRATS**

6

---

### **OCTROI DU CONTRAT POUR LE MARQUAGE SUR LA CHAUSSÉE À L'ENTREPRISE MARQUAGE ET TRAÇAGE DU QUÉBEC INC. – PROJET TP-ST 2016-09A – 25 364,35 \$ TAXES INCLUSES**

**201604-114**

6.1

Considérant que dans le cadre du projet TP-ST 2016-09A – Contrat pour le marquage sur la chaussée, la Ville a lancé un appel d'offres public;

Considérant que quatre (4) entreprises ont déposé une soumission, soit :

- Marquage et Traçage du Québec inc. pour un montant de 25 364,35 \$, taxes incluses;
- Les signalisations RC inc. pour un montant de 29 257,73 \$, taxes incluses;
- Lignco Sigma inc. pour un montant de 36 045,79 \$, taxes incluses;
- Profilco inc. pour un montant de 33 425,36 \$, taxes incluses;

Considérant qu'après analyse, le plus bas soumissionnaire est jugé conforme.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'octroyer le contrat pour le projet TP-ST 2016-09A – Contrat pour le marquage sur la chaussée à l'entreprise Marquage et Traçage du Québec inc., pour un montant de 25 364,35 \$, taxes incluses.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---



**OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE D'UNE (1) CAMIONNETTE QUATRE PORTES, ¾ DE TONNE, NEUVE 2016 À MONTRÉAL DODGE CHRYSLER LASALLE – PROJET TP-ST 2016-02AM – 34 484,45 \$ TAXES INCLUSES**

**201604-115**

6.2

Considérant que dans le cadre du projet TP-ST 2016 – 02AM Fourniture d'une (1) camionnette quatre portes, 3/4 de tonnes neuve 2016 la Ville a lancé un appel d'offres public;

Considérant qu'un seul fournisseur a déposé une soumission, et que celle-ci a été jugée conforme, soit :

- Montréal Dodge Chrysler Lasalle pour un montant de 34 484,45 \$ taxes incluses;

Considérant que cette dépense est prévue au PTI et respecte le budget 2016.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'octroyer le contrat TP-ST 2016 – 02AM Fourniture d'une (1) camionnette quatre portes, 3/4 de tonnes neuve 2016 à Montréal Dodge Chrysler Lasalle pour un montant de 34 484,45 \$, taxes incluses.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE D'UNE (1) RÉTROCAVEUSE NEUVE 2016 À L'ENTREPRISE NORTRAX QUÉBEC INC. – PROJET TP-ST 2016-03A – 250 494,17 \$ TAXES INCLUSES**

**201604-116**

6.3

Considérant que dans le cadre du projet TP-ST 2016-03A – Fourniture d'une (1) rétrocaveuse avec équipement en option, la ville a lancé un appel d'offres public;

Considérant que deux (2) fournisseurs ont déposé une soumission et qu'elles ont été jugées conformes;

Considérant que pour ses besoins d'opérations, la Direction des travaux publics et des services techniques ne retiendra pas les options 6 (modification de l'attache fourche) et 7 (garantie supplémentaire) tel que prévu au devis, ce qui représente l'impact suivant sur le prix de soumission :

- Hewitt Équipement limitée (Caterpillar) pour un montant de 250 673,09 \$ taxes incluses;
- Nortrax Québec inc. pour un montant de 250 494,17 \$ taxes incluses;

Considérant les commentaires formulés par la Direction du greffe et de l'urbanisme;

Considérant qu'après analyse, le plus bas soumissionnaire conforme est Nortrax Québec inc. pour un montant de 250 494,17 \$ taxes incluses pour le modèle de rétrocaveuse 410L 4x4 incluant les options 2.0 et 5.0 prévues au devis;

Considérant que cette dépense était prévue dans l'enveloppe budgétaire au PTI.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'octroyer le contrat TP-ST 2016-03A – Fourniture d'une (1) rétrocaveuse neuve 2016 à Nortrax Québec inc. pour un montant de 250 494,17 \$, taxes incluses;

De payer cet achat en immobilisation à même les disponibilités du fonds de roulement de la Ville et de financer cet achat sur une période de 10 ans.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**APPROBATION D'UNE CONVENTION TYPE AVEC LA COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA DANS LE CADRE DU PROJET TP-ST 2014-06 – RÉAMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION MARIEN ET MÉTROPOLITAIN**

**201604-117**

6.4

Considérant que dans le cadre du projet TP-ST 2014-06 – Réaménagement de l'intersection Marien et Métropolitain un ajout de travaux aux installations du CN est nécessaire pour l'accomplissement du projet;

Considérant que pour ce faire, une convention type doit être signée et autorisée par la municipalité;

Considérant que la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada devra apporter des modifications au système d'avertissement de passage à niveau à l'intersection de l'avenue Marien

et de la voie de desserte métropolitaine (porte à faux) afin que les travaux soient conformes aux normes en vigueur;

Considérant que les coûts des travaux de l'ordre de 94 969,35 \$ taxes incluses sont imputables aux modifications et respectent l'enveloppe budgétaire du projet.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'approuver l'entente et l'estimation des coûts pour les travaux impliqués avec la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada dans le cadre du projet TP-ST 2014-06 – Réaménagement de l'intersection Marien et Métropolitain et d'autoriser le maire et le greffier à signer ladite entente.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### **OCTROI DU CONTRAT POUR LA RECONSTRUCTION DE LA RUE SAINTE-CATHERINE ENTRE LES AVENUES MARIEN ET DUROCHER – PROJET TP-ST 2015-11**

**201604-118**

6.5

Considérant que la Ville a lancé un appel d'offres public pour le projet TP-ST 2015-11 – Reconstruction de la rue Sainte-Catherine entre les avenues Marien et Durocher ;

Considérant que cinq (5) entrepreneurs ont déposé une soumission, soit :

- G. Giuliani inc. pour un montant de 3 491 043,18 \$ taxes incluses;
- Charex pour un montant de 3 199 371,42 \$ taxes incluses;
- Les constructions et pavage Jeskar inc. pour un montant de 3 138 674,99 \$, taxes incluses;
- TGA Montréal inc. pour un montant de 3 284 860,12 \$ taxes incluses;
- Généreux construction inc. pour un montant de 3 427 550,82 \$ taxes incluses;

Considérant qu'à la suite de l'analyse des soumissions par la firme de professionnels mandatée au projet soit, Norda Stelo, celle-ci recommande l'octroi du contrat à l'entreprise Les constructions et pavage Jeskar pour un montant de 3 134 754,34 \$ taxes incluses;

Considérant que la différence de ce montant et celui du procès-verbal de l'ouverture des soumissions découle d'une erreur de calcul de la part du soumissionnaire, ce qui a pour résultat une diminution du coût des travaux.

Considérant que le montant soumis respecte l'enveloppe budgétaire du projet prévu au PTI.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,  
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'octroyer le contrat pour le projet TP-ST 2015-11 – Reconstruction de la rue Sainte-Catherine entre les avenues Marien et Durocher à l'entreprise Les constructions et pavage Jeskar pour un montant de 3 134 754,34 \$ taxes incluses, le tout conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT).

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### **APPROBATION DE L'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL ET LA VILLE DE MONTRÉAL-EST RELATIVEMENT À L'APPROVISIONNEMENT EN CARBURANT DIVERS POUR LA PÉRIODE DU 26 DÉCEMBRE 2015 AU 3 JANVIER 2019 AVEC DEUX (2) OPTIONS DE PROLONGATION D'UN (1) AN**

**201604-119**

6.6

Considérant que lors de la séance du 20 mai 2015, la Ville de Montréal-Est a adhéré au projet d'appel d'offres pour l'approvisionnement en carburant (résolution 201505-105);

Considérant que la Ville de Montréal est allée en appels d'offres afin d'assurer l'approvisionnement en carburants de concert avec d'autres municipalités et arrondissements;

Considérant qu'afin de satisfaire les besoins en carburants des arrondissements, des villes liées et de ses services corporatifs, la Ville de Montréal a procédé au renouvellement de deux contrats majeurs qui étaient en vigueur jusqu'au 26 décembre 2015;

Considérant que chaque participant doit faire l'objet de résolutions dûment approuvées. À cette fin, la Direction de l'approvisionnement de la Ville de Montréal doit conclure une entente à cet effet entre les parties concernées (articles 29.5 et 29.6 de la *Loi sur les cités et villes*);

Considérant que la prochaine entente sera d'une durée de 36 mois, plus deux options de prolongation d'un an.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adhérer à l'entente intermunicipale concernant la tenue d'un appel d'offres commun pour l'acquisition de carburant pour la gestion, par la direction de l'approvisionnement de la Ville de Montréal, des achats durant la période contractuelle, et ce, pour la période du 26 décembre 2015 au 3 janvier 2019, avec deux options de renouvellement d'un an;

D'autoriser le directeur des travaux publics et des services techniques à signer cette entente.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

#### **APPROBATION DE L'ENTENTE AVEC L'ENTREPRISE CHAREX INC. PRÉVOYANT LE PAIEMENT D'UNE SOMME DÉJÀ DISPONIBLE DANS LE CADRE DU PROJET TP-ST 2014-09 POUR LA RECONSTRUCTION DES MURS DE SOUTÈNEMENT DU PARC DE L'HÔTEL-DE-VILLE – 44 265,38 \$ INCLUANT LES TAXES**

**201604-120**

6.7

Considérant l'octroi du contrat dans le cadre du projet TP-ST-2014-09 pour la reconstruction des murs de soutènement du parc de l'Hôtel-de-Ville (résolution 201507-171);

Considérant que l'entrepreneur a fait une demande de compensation pour la perte de productivité concernant les quantités réalisées moindres que prévu au contrat;

Considérant les argumentaires signifiés par l'entrepreneur, du constat terrain permettant de les valider, et après vérifications par le consultant mandaté au projet, ceux-ci sont jugés acceptables;

Considérant qu'à la suite de négociations entre les parties, une proposition d'entente de 44 265,38 \$ taxes incluses est jugée acceptable aux fins de recommandation au Conseil;

Considérant que le montant de 44 265,38 \$ taxes incluses sera comptabilisé comme directive de changement lors du traitement du prochain décompte;

Considérant que les paiements antérieurs, à venir et des directives de changements autorisées, le montant global des travaux ne devrait pas dépasser le montant autorisé lors de l'octroi de contrat.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,  
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'approuver l'entente avec l'entreprise Charex inc. prévoyant le paiement d'une somme déjà disponible dans le cadre du projet TP-ST-2014-09 pour la reconstruction des murs de soutènement du parc de l'Hôtel-de-Ville de 44 265,38 \$ incluant les taxes.

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION :      A VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

M. le conseiller John Judd,

M. le conseiller Michel Bélisle.

Mme la conseillère Françoise Lachapelle.

#### **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

---

#### **APPROBATION DU PROTOCOLE D'ENTENTE 2016-2017 ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST ET L'ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR DE MONTRÉAL-EST (AHMME)**

**201604-121**

6.8

Considérant que les objectifs de ce protocole sont de reconnaître que l'AHMME est le principal mandataire au niveau du hockey mineur et d'associer l'AHMME à la réalisation des objectifs de la Ville au niveau du sport amateur;

Considérant que la mission de l'AHMME est de favoriser le développement du hockey pour les jeunes de novice à junior de la Ville de Montréal-Est;

Considérant que le présent protocole a pour objet l'octroi, par la Ville, d'une aide financière annuelle pour permettre à l'AHMME de réaliser la mission que lui reconnaît la Ville et des actions déterminées en concertation par les deux parties.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,  
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De signer le protocole d'entente 2016-2017 entre l'Association hockey mineur Montréal-Est (AHMME) et la Ville de Montréal-Est.

## **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### **APPROBATION DE L'ACTE DE VENTE DE L'IMMEUBLE CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE LOT 1 251 922 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL, AVEC BÂTISSE DESSUS ÉRIGÉE ET PORTANT L'ADRESSE CIVIQUE 1, PLACE DE L'ÉGLISE POUR LE PRIX DE 500 000 \$**

**201604-122**

6.9

Considérant que la proposition reçue du Groupe MAGMA pour la requalification de l'immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 1 251 922 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, avec bâtisse dessus érigée portant l'adresse civique 1, place de l'Église pour la somme de 500 000 \$ a été retenue par le Conseil (résolution 201510-235);

Considérant que le Groupe MAGMA a mandaté un notaire pour la rédaction de l'acte de vente conformément au document d'appel de propositions pour le projet de vente d'une propriété municipale aux fins de requalifications (DG 2015-01) et à l'acceptation, par le Conseil, de la promesse d'achat du Groupe MAGMA pour l'acquisition de l'immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 1 251 922 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, avec bâtisse dessus érigée et portant l'adresse civique 1, place de l'Église pour le prix de 500 000 \$ (résolution 201601-016);

Considérant que le Groupe MAGMA a autorisé de retirer le clocher des inclusions faisant partie de l'immeuble visé afin de permettre à la ville de le démanteler et le déménager au parc Henri-Leroux si elle le désire.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,  
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'approuver l'acte de vente préparé par M<sup>e</sup> Bruno Burrogano, notaire, pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 1 251 922 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, avec bâtisse dessus érigée et portant l'adresse civique 1, place de l'Église pour le prix de 500 000 \$;

D'autoriser le maire suppléant et le greffier à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, ledit acte de vente.

## **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### **PERSONNEL**

7

#### **ENTÉRINER LA PERMANENCE DE MONSIEUR MARTIN LAROUCHE À TITRE DE JARDINIER, GROUPE 10, À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DES SERVICES TECHNIQUES, ET CE, DEPUIS LE 4 AVRIL 2016**

**201604-123**

7.1

Considérant que monsieur Martin Larouche a été embauché à titre de jardinier le 14 décembre 2015 (résolution 201512-321) ;

Considérant que la période d'essai de monsieur Larouche s'est terminée le 4 avril 2016 ;

Considérant l'évaluation positive de monsieur Larouche.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,  
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'entériner la permanence de monsieur Martin Larouche au poste de jardinier, groupe 10, à la Direction des travaux publics et des services techniques.

## **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

#### **ENTÉRINER L'EMBAUCHE DE MONSIEUR MARIO SAWYER À TITRE DE PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN GÉNÉRAL, GROUPE 14, À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DES SERVICES TECHNIQUES**

**201604-124**

7.2

Considérant la promotion de monsieur Yvon Rousseau à titre de chauffeur-opérateur d'appareils motorisés « A » le 16 novembre 2015 ;

Considérant l'abolition du poste laissé vacant de chauffeur-opérateur d'appareils motorisés « B »;

Considérant la création d'un troisième poste de préposé à l'entretien général, un affichage dudit poste a eu lieu du 18 novembre au 2 décembre 2015 ;

Considérant qu'à la suite de cet affichage, aucun employé interne n'a posé sa candidature ;

Considérant que soixante-deux candidatures externes ont été reçues incluant un candidat de notre banque de remplacement, soit monsieur Mario Sawyer et que cinq candidats ont été convoqués à un test de connaissances générales ;

Considérant que cinq candidats ont été rencontrés en entrevue ;

Considérant que trois candidats ont été convoqués à des tests pratiques en menuiserie dont deux de ceux-ci se sont désistés ;

Considérant que monsieur Mario Sawyer a très bien réussi l'ensemble du processus du concours, qu'il a obtenu un examen médical jugé satisfaisant et qu'il répond aux exigences du poste, nous recommandons son embauche.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,  
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'entériner l'embauche de monsieur Mario Sawyer au poste de préposé à l'entretien général, groupe 14, à la Direction des travaux publics et des services techniques, aux conditions de travail prévues à la convention collective des employés cols-bleus, et ce, à compter du 22 mars 2016. Monsieur Sawyer aura une période de familiarisation de 16 jours travaillés tel que stipulé à l'article 17.11 de la convention collective.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS** 8

---

### **DON DE 1 000 \$ AU TOURNOI DE GOLF DES CITOYENS ET CITOYENNES DE MONTRÉAL-EST**

**201604-125** 8.1

Considérant que le tournoi de golf des citoyens et citoyennes aura lieu le samedi 11 juin prochain;

Considérant que le tournoi en est à sa 24e édition cette année;

Considérant que le tournoi est toujours populaire auprès des citoyens;

Considérant que les organisateurs du tournoi remettront un don au Relais pour la vie de la Pointe-de-l'Île afin de soutenir la recherche sur le cancer.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,  
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De donner un montant de 1 000 \$ au Tournoi de golf des citoyens et citoyennes de Montréal-Est.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### **AUTORISER LES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST À REPRÉSENTER LA VILLE AU TOURNOI DE L'ASSOCIATION DES TRAVAUX PUBLICS D'AMÉRIQUE ET PAYER UN MONTANT DE 459,90 \$ POUR DÉFRAYER LE COÛT D'INSCRIPTION**

**201604-126** 8.2

Considérant que chaque année, les employés représentent notre Ville lors de ce tournoi, et que la Ville de Montréal-Est défraie les coûts d'inscription;

Considérant que cette année, le tournoi se déroule à St-Eustache.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,  
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De payer un montant de 459,90 \$ pour défrayer le coût d'inscription au tournoi de hockey de l'Association des travaux publics d'Amérique.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### **DON DE 400 \$ À L'AFEAS DE MONTRÉAL-EST POUR LA TENUE DE LEUR ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE RÉGIONALE 2016**

**201604-127** 8.3

Considérant que l'AFEAS tiendra son assemblée générale régionale annuelle le 26 mai prochain;

Considérant que l'assemblée générale annuelle régionale se tiendra au Centre récréatif Édouard-Rivet;

Considérant qu'il s'agit d'un événement d'envergure, réunissant de nombreux groupes de l'AFEAS à travers la province.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,  
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De donner un montant de 400 \$ à l'AFEAS de Montréal-Est pour la tenue de leur assemblée générale annuelle régionale.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**DON DE 200 \$ À L'ÉCOLE SECONDAIRE POINTE-AUX-TREMBLES POUR LA TENUE DU GALA DES GÉNIES**

**201604-128** 8.4

Considérant la tradition de l'École secondaire Pointe-aux-Trembles de souligner haut et fort les réussites de leurs élèves méritants;

Considérant que la Ville de Montréal-Est soutient le Gala des génies depuis 2007.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De donner un montant de 200 \$ à l'École secondaire Pointe-aux-Trembles pour la tenue du Gala des génies.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**DON DE DOCUMENTS PÉRIMÉS, DÉMODÉS OU USÉS PAR LA BIBLIOTHÈQUE MICHELINE GAGNON**

**201604-129** 8.5

Considérant que la bibliothèque Micheline-Gagnon doit procéder à l'élagage de ses documents périmés, démodés ou usés;

Considérant que l'élagage est essentiel dans le développement de la collection et doit s'effectuer de façon continue;

Considérant que l'élagage doit aussi se faire pour maximiser l'espace disponible;

Considérant que le taux d'élagage annuel recommandé est de 5 à 6 % de la collection totale;

Considérant qu'en 2015 les documents périmés, démodés ou usés ont été donnés à l'organisme « Pignon de l'est » qui après distribution aux familles du quartier a remis les documents restants à l'organisme « Cultures à partager »;

Considérant que cette année, les documents retirés seront livrés à deux organismes reconnus par la Ville de Montréal-Est soit, « La Maison Dalauze » et « Action Secours Vie d'Espoir »;

Considérant que si des livres remis à ces deux organismes ne sont pas distribués, ils devront être remis à l'organisme « Cultures à partager », qui transmet ces documents à des organisations africaines, et qui répond aussi à des demandes d'organismes et d'ONG québécois œuvrant en développement international.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,  
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De donner les documents élagués aux organismes "La Maison Dalauze" et "Action Secours Vie d'Espoir".

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**DIVERS** 9

---

**AFFAIRE NOUVELLE** 10

---

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**201604-130**

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée à 19 h 58.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---